

TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS DE LA VILLE DE MAROMME

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Mr le MAIRE.

Objet : TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS DE LA VILLE DE MAROMME

Lieu d'exécution : Territoire de la commune de MAROMME.

Mode de passation : Procédure adaptée suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Durée du marché : 5 ANS (le montant de l'offre est révisable à chaque date anniversaire)

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général, Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 [https://www .publicatur.fr](https://www.publicatur.fr)

Pièces justificatives à produire :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, NOTI 1, NOTI 2
(ou anciens formulaires DC4, DC5, DC6, DC7) **téléchargeables gratuitement.**

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, NOTI 1, NOTI 2 (ou anciens formulaires DC4, DC5, DC6, DC7)
- Références requises relatives à la capacité professionnelle :

La capacité économique et financière du candidat :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires HT global réalisé au cours des trois derniers exercices (sauf pour les entreprises nouvellement créées).

La capacité technique du candidat :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années (sauf pour les entreprises nouvellement créées).
- Une déclaration indiquant, les matériel et équipements techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de la prestation de télésurveillance
- Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains dont le candidat dispose pour assurer la prestation de gardiennage.
- Une liste de références des prestations de télésurveillance, durée similaire, récente, chiffrée et datée.
- Au moins deux certificats de capacité délivrés pour des prestations équivalentes. Ils devront porter sur des prestations faites dans les quatre dernières années sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés.

- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes. Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- R.I.B ou R.I.P.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), paraphé, signé.
- L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé.
- L'attestation d'agrément **APSAD P3**
- Mémoire technique, note méthodologique ...

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse :

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'**offre économiquement la plus avantageuse** appréciée en fonction des critères pondérés suivants, dans l'ordre décroissant :

- 1° / Prix des prestations de télésurveillance : 50%
- 2° / Mémoire technique : 30%
- 3° / Références : 10%
- 4° / Moyens : 10%

Date limite de remise des offres

- **21 février 2011 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre « **LOCATION ET ENTRETIEN D'UN VEHICULE ADMINISTRATIF** »
Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

- **21 février 2011 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé :**
<https://www.publicatur.fr>

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements :

D'ordre administratif, M. le Directeur Général des Services

Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

D'ordre technique, M. P.GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 36 40 Fax. 02 32 82 36 41

Mail. patrick.gresel@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 28 janvier 2011